

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 929

4 mai 2009

SOMMAIRE

Abris Holdings 1	44577	Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l.	44563
Alcoa Luxembourg S.à.r.l.	44586	High-Tense SA	44585
a&o Management S.à r.l.	44569	Hong Kong Garden Capellen Sàrl	44581
Apollo Eagle S.à r.l.	44575	Hoover (US) S.à r.l.	44572
ATG II S.à.r.l.	44573	IXIS Overseas Fund Management S.A. ...	44592
ATG Management Germany S.à.r.l.	44572	JP Residential III S.à r.l.	44550
ATG S.à.r.l.	44571	JP Residential V S.à r.l.	44551
Barber S.à r.l.	44577	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG	44572
Bateman Energies Luxembourg S.à r.l. ...	44566	Majo Participations S.à r.l.	44580
Bijoptic Sàrl	44583	Marble and Quartzite Holdings S.à.r.l. ...	44574
Camca Lux Finance Management Compa- ny	44592	Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.	44562
Cecofin S.A.	44586	Mifra Investments S.A.	44556
Centurion European German Property 5 S.à r.l.	44591	Milourd S.A.	44585
Centurion European German Property 7 S.à r.l.	44590	MSDP S.à r.l.	44568
Centurion European German Property 8 S.à r.l.	44590	Natixis Overseas Fund Management S.A.	44592
ConvaTec Healthcare A S.à r.l.	44546	Oxymed	44575
Cutty Sark S.à r.l.	44573	Oxymed	44576
D'n'A Involvement Marketing	44574	Plough Holding S.A.	44549
Due Esse S.A.	44569	P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.	44569
East Tennessee and Georgia Investments S.A.	44575	Regus No.2	44570
Eschbour Participations S.à r.l.	44563	Sandlux S.A.	44568
Felicity Luxembourg II S.à r.l.	44550	S.à r.l. Gilbert	44585
Figestor S.A.	44573	Senfter Investments A.G.	44546
Finimmobiliers	44546	Sinir S.A.	44546
Godart 23 S.C.I.	44560	Springer Science + Business Media S.A. ..	44551
HAWK Group S.A.	44576	Summerhill Holding S.à r.l.	44563
		VF Global Investments S.à r.l.	44552

Finimmobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.068.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 2000, acte publié au Mémorial C no 436 du 13 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINIMMOBILIERS

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049778/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04916. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Senfter Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.411.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 octobre 200..., acte publié au Mémorial C no 284 du 20 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENFTER INVESTMENTS A.G.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049777/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04921. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Sinir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 94.483.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009049773/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ConvaTec Healthcare A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.930.

In the year two thousand and nine, on the ninth of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Cidron Healthcare Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England, duly represented by Mrs Lynda ELLIOTT, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on April 8th, 2009;

2) Cidron Healthcare MIV 1, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, duly represented by Mrs Lynda ELLIOTT, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in Wilmington on April 8th, 2009;

3) Cidron Healthcare MIV 2, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, duly represented by Mrs Lynda ELLIOTT, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in Wilmington on April 8th, 2009; and

4) Cidron Healthcare MIV 3, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, duly represented by Mrs Lynda ELLIOTT, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in Wilmington on April 8th, 2009.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the members of "Cidron Healthcare A S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 139.930, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on July 2nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1842 of July 25th, 2008 and which Articles of Association have been amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, enacted on February 18th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 713 of April 2nd, 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda

- 1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into "ConvaTec Healthcare A S. à r.l.";
- 2.- Amendment of Article 2 of the by-laws;
- 3.- Acknowledgement of the resignation of Ingrid Moinet from her duty as Class A manager of the company; and
- 4.- Appointment of Noëlla Antoine as Class A manager of the Company;
- 5.- Miscellaneous.

The appearing persons, representing the whole capital, requested the undersigned notary to record the resolutions as follows:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from "Cidron Healthcare A S. à r.l." into "ConvaTec Healthcare A S. à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The name of the company is "ConvaTec Healthcare AS. a r.l.".

Third resolution

The Shareholders acknowledge the resignation of Ingrid Moinet from her duty as Class A manager of the Company pursuant to resignation letter, signed by this person, which will remain attached hereto as Schedule 1.

Fourth resolution

The Shareholders hereby resolve to appoint Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre (Belgium) on January 11th, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as Class A manager of the Company for an indefinite period of time.

Accordingly, the board of managers of the Company shall hereinafter be composed of the following individuals:

- Noëlla Antoine, Class A manager;
- David Burgstrahler, Class B manager;

- Thompson Dean, Class B manager;
- David I. Johnson, Class B manager;
- Kristoffer Melinder, Class B manager; and
- Toni Weitzberg, Class B manager.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Cidron Healthcare Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, Angleterre, dûment représentée par Madame Lynda ELLIOTT, elle-même représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Jersey le 8 avril 2009;

2) Cidron Healthcare MIV 1, LP, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Madame Lynda ELLIOTT, elle-même représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Wilmington le 8 avril 2009;

3) Cidron Healthcare MIV 2, LP, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Madame Lynda ELLIOTT, elle-même représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Wilmington le 8 avril 2009; et

4) Cidron Healthcare MIV 3, LP, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Madame Lynda ELLIOTT, elle-même représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Wilmington le 8 avril 2009.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de "Cidron Healthcare A S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.930, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1842 du 25 juillet 2008, dont les statuts ont été modifié par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 713 du 2 avril 2009.

Les comparantes, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "ConvaTec Healthcare A S. à r.l.";
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts;
- 3.- Confirmation de la démission de Ingrid Moinet de son mandat de gérant de Classe A de la Société; et
- 4.- Nomination de Noëlla Antoine comme gérant de Classe A de la Société;
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Cidron Healthcare A S. à r.l." en "ConvaTec Healthcare A S. à r.l.".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "ConvaTec Healthcare A S. à r.l."."

Troisième résolution

Les associés confirment la démission de Ingrid Moinet de son mandat de gérant de Classe A de la Société conformément à la lettre de démission signée par cette personne, qui reste annexée au présent acte comme Annexe 1.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre (Belgique) le 11 janvier 1969, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg comme nouveau gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société sera donc composé comme suit

- Noëlla Antoine, gérant de Classe A;
- David Burgstrahler, gérant de Classe B;
- Thompson Dean, gérant de Classe B;
- David I. Johnson, gérant de Classe B;
- Kristoffer Melinder, gérant de Classe B; et
- Toni Weitzberg, gérant de Classe B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14563. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050803/5770/146.

(090058364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Plough Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.728.

Extrait des résolutions prises

lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050152/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

Extract of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of FELICITY LUXEMBOURG II S.à r.l., registered with the Luxembourg trade register under n° B 135.594, held in Luxembourg on January 28, 2009

IT WAS RESOLVED:

To appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditor of the Company as and from the date hereof and for an undetermined period.

For certified true extract
Signature
Attorney

Follows the French translation. - Suit la traduction française:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de FELICITY LUXEMBOURG II S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 135.594, tenue à Luxembourg le 28 janvier 2009

Il a été décidé:

de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vue d'assurer le contrôle des comptes de la société à partir de cette date et pour une durée indéterminée.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Pour extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009050157/322/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.834.

Extract of the minutes of the meeting of the shareholders of JP RESIDENTIAL III S.à r.l., registered with the Luxembourg trade register under n° B 107.834, held in Luxembourg on January 28, 2009

IT WAS RESOLVED:

To appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditor of the Company as and from the date hereof and for an undetermined period.

For certified true extract
Signature
Attorney

Follows the French translation. - Suit la traduction française:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de JP RESIDENTIAL III S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 107.834, tenue à Luxembourg le 28 janvier 2009

Il a été décidé:

de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vue d'assurer le contrôle des comptes de la société à partir de cette date et pour une durée indéterminée.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009050161/322/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

JP Residential V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.274.

Extract of the minutes of the meeting of the shareholders of JP RESIDENTIAL V S.à r.l., registered with the Luxembourg trade register under n° B 110.274, held in Luxembourg on January 28, 2009

IT WAS RESOLVED:

To appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditor of the Company as and from the date hereof and for an undetermined period.

For certified true extract

Signature

Attorney

Follows the French translation. - Suit la traduction française:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de JP RESIDENTIAL V S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 110.274, tenue à Luxembourg le 28 janvier 2009

Il a été décidé:

de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vue d'assurer le contrôle des comptes de la société à partir de cette date et pour une durée indéterminée.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009050162/322/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

*Extrait de la résolution circulaire
du Conseil d'administration de la Société en date du 27 mars 2009*

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Tobias Knechtle, avec effet au 13 février 2009, de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration a, par conséquent, décidé de coopter M. Pascal Heberling, né le 12 juillet 1972 à Karlsruhe (Allemagne), résidant à 93, Goldhurst Terrace, NW6 3HA Londres (Grande-Bretagne), avec effet au 13 février 2009 en remplacement de M. Tobias Knechtle, administrateur démissionnaire, et prend acte que la cooptation de M. Pascal Heberling sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050154/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

VF Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.045.

In the year two thousand nine, on the thirty first day of March.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Global Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.045 (the Company). The Company was incorporated on March 3, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 667 of March 27, 2009.

There appeared:

LEE BELL, INC., a company incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America and its principle business address at 3411, Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under number 2150455, and having a Federal Employer Identification Number 51-0306286 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under items 1. and 2. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the one hundred thousand (100,000) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of (i) 15,549,999 shares having a par value of HKD 1.- each (the Shares) of VF Asia Limited, a Hong Kong corporation having its address at Flat B 10/F Kader Bldg, 22 Kai Cheung Rd Kowloon Bay, Kln Hong Kong, registered with the Hong Kong General Chamber of Commerce under membership number HKV0070 (VF Asia) and (ii) the beneficial interest in one share of VF Asia (the Share Held in Trust), the Shares and the Share Held in Trust, having an aggregate accounting value of one billion six hundred seventy five million five hundred eighty nine thousand six hundred forty Hong Kong Dollars (HKD 1,675,589,640.-).

The contribution in kind of the Shares and the Share Held in Trust to the Company, in an aggregate amount one billion six hundred seventy five million five hundred eighty nine thousand six hundred forty Hong Kong Dollars (HKD 1,675,589,640.-), being the equivalent to one hundred sixty three million eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 163,872,667.-) at the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of March 30, 2009 (i.e. HKD 1.- = EUR 0.0978), shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of one hundred sixty-three million seven hundred seventy-two thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 163,772,667.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares and the Share Held in Trust is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of VF Asia, dated February 28, 2009 and signed for approval by the management of VF Asia (the Pro Forma Accounts) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the VF Asia and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate issued by the management of the VF Asia and the Company in respect of the Shares and the Share Held in Trust states in essence that:

1. "LEE BELL, INC., a company incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America and its principle business address at 3411 Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under number 2150455, and having a Federal Employer Identification Number 51-0306286 (the Sole Shareholder) is the sole holder of the Shares.

2. The Shares and the Share Held in Trust are fully paid-up and represent the entire share capital of VF Asia Limited.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares and the Share Held in Trust.

4. None of the Shares nor the Share Held in Trust is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. The Sole Shareholder and the holder of the share according to the trust deed in connection with the Share Held in Trust consented in writing to the transfer of the Shares and the Share held in Trust to the Company. As a result, there exists no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares or the Share Held in Trust be transferred to him/her.

6. According to the laws of Hong Kong and the articles of association of VF Asia Limited, the Shares and the Share held in Trust are freely transferable to the Company.

7. All formalities required in Hong Kong in connection with the transfer of the Shares and the Share Held in Trust will be performed at the request of the Sole Shareholder at the latest on the date of the capital increase of the Company.

8. Based on general accepted accounting principles, the Shares and the Share Held in Trust are valued at least HKD 1,675,589,640.- as per the attached pro forma accounts dated February 28, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital is set at one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-), represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.045 (la Société). La Société a été constituée le 3 mars 2009 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 27 mars 2009.

A comparu:

LEE BELL INC., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 3411, Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 2150455, et ayant comme Numéro d'Identification d'Employeur Fédéral 51-0306286 (l'Associé Unique), ici représentée par Gilles Ralet, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des

associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant cent mille euros (EUR 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de (i) 15.549.999 actions ayant une valeur nominale de HKD 1,- chacune (les Actions) de VF Asia Limited, une société de Hong Kong ayant son adresse à Flat B 10/F Kader Bldg, 22 Kai Cheung Rd Kowloon Bay, Kln Hong Kong, immatriculée à la Chambre de Commerce Générale de Hong Kong sous le numéro HKV0070 (VF Asia), et (ii) le droit bénéficiaire à une action de VF Asia (l'Action Détenue en Fiducie), les Actions et l'Action Détenue en Fiducie ayant une valeur comptable totale d'un milliard six cent soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent quarante dollars de Hong Kong (HKD 1.675.589.640,-).

L'apport en nature des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société, d'un montant total d'un milliard six cent soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent quarante dollars de Hong Kong (HKD 1.675.589.640,-), qui équivaut à un montant de cent soixante-trois millions huit cent soixante-douze mille six cent soixante-sept euros (EUR 163.872.667,-) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne du 30 mars 2009 (i.e. HKD 1,- = EUR 0,0978) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de cent soixante-trois millions sept cent soixante-douze mille six cent soixante-sept euros (EUR 163.772.667,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société est documentée entre autres par (i) les comptes pro forma de VF Asia, datés du 28 février 2009 et signés pour accord par la direction de VF Asia (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la direction de VF Asia et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il ressort essentiellement du certificat d'apport émis par la direction de VF Asia et la Société concernant les Actions et l'Action Détenue en Fiducie que:

1. LEE BELL INC., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 3411, Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 2150455, et ayant comme Numéro d'Identification d'Employeur Fédéral 51-0306286 (l'Associé Unique) est le propriétaire unique des Actions.

2. Les Actions et l'Action Détenue en Fiducie sont entièrement libérées et représentent l'intégralité du capital social de VF Asia Limited.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit de disposer des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie.

4. Aucune des Actions ni l'Action Détenue en Fiducie n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur aucune des Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.

5. L'Associé Unique et le détenteur de l'action en vertu de l'acte de fiducie relatif à l'Action Détenue en Fiducie ont consenti par écrit à la cession des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société. Ainsi, il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Actions ou l'Action Détenue en Fiducie lui soient cédées.

6. Les Actions et l'Action Détenue en Fiducie sont librement cessibles en vertu des lois de Hong Kong et des statuts de VF Asia Limited.

7. Toutes les formalités requises à Hong Kong en rapport avec la cession des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société seront effectuées à la demande de l'Associé Unique au plus tard le jour de l'augmentation de capital de la Société.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Actions et l'Action Détenue en Fiducie sont évaluées à au moins HKD 1.675.589.640,- selon les comptes pro forma annexés datés du 28 février 2009 et depuis que cette évaluation a été établie, aucun changement matériel n'a eu lieu qui pourrait avoir déprécié la valeur de cet apport fait à la Société.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-), représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 6.500,- (six mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13140. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050110/242/244.

(090058209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Mifra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.769.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, Employée Privée, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Directeur de Sociétés, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "MIFRA INVESTMENTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les TRENTE ET UN MILLE (31'000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme "INTERCONSULT", prénommée, quinze mille cinq cents actions	15.500
2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, prénommé, quinze mille cinq cents actions	15.500
TOTAL: TRENTE ET UN MILLE actions	31.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/4317. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009050106/239/182.

(090058048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Godart 23 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 23, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg E 4.073.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Carole CASPARI, indépendante, née à Wermelskirchen (Allemagne) le 25 octobre 1970, demeurant à L-2333 Luxembourg, 14, rue Jean-Pierre Pier;

2.- Madame Nicole ROYNETTE, sans profession, née à Paris (France) le 28 septembre 1948, demeurant à L-2333 Luxembourg, 14, rue Jean-Pierre Pier;

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

L'achat et la vente, respectivement la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles à Luxembourg et à l'étranger, qu'elle pourra acquérir pour son propre compte.

Et généralement tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation et notamment toute constitution d'hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Art. 2. La société prend la dénomination de "GODART 23 S.C.I.", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à: Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. Madame Carole CASPARI, prénommée, DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF parts d'intérêts	(2.499)
2.- Madame Nicole ROYNETTE, prénommée, UNE part d'intérêts	(1)
TOTAL: DEUX MILLE CINQ CENTS parts d'intérêts	(2.500)

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort n'est soumise à aucune restriction si elle a lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des administrateurs qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-administrateurs quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2009.

44562

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, ici présents et représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé administrateur pour une durée indéterminée:

Madame Carole CASPARI prénommée.

Elle aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle conformément à l'article 11 des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1633 Luxembourg, 23, rue Antoine Godart,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénoms, éta et demeure, les comparantes ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. CASPARI, N. ROYNETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14085. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050091/242/120.

(090057403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.239.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux associés de la Société en date du 30 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions des associés de la Société prises en date du 30 mars 2009 que:

- Madame Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée;

- Le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050197/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.230.

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale à compter du 16 juin 2008 suite à l'assemblée générale de la société GDY International Holdings S.à r.l. tenue en date du 18 juin 2008:

GDY International Holdings S.à r.l. a modifié sa dénomination sociale en Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2009050171/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 892.270,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 12 février 2008 et du 14 mai 2008 entre Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited agissant en tant que fiduciaire de Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust (AB) et Candover (Trustees) Limited, il résulte que:

- Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited en qualité de fiduciaire de Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust (AB), domicilié Trafalgar Court, Les Banques, GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, au Royaume-Uni, et immatriculé sous le numéro 29806 auprès du Registre de Guernsey, ne détient plus de part de la Société.

- Candover (Trustees) Limited, domicilié 20 Old Bailey, EC4M7LN Londres, Royaume-Uni, et immatriculé sous le numéro 1740547 auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et d'Ecosse détient

5.817 parts sociales de classe A d'une valeur de EUR 1,00 chacune.

5.817 parts sociales de classe B d'une valeur de EUR 1,00 chacune.

5.817 parts sociales de classe C d'une valeur de EUR 1,00 chacune.

5.817 parts sociales de classe D d'une valeur de EUR 1,00 chacune.

5.817 parts sociales de classe E d'une valeur de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUMMERHILL HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009050168/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Eschbour Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 145.773.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur André ESCHBOUR, frigoriste, demeurant à L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine, né à Luxembourg, le 4 novembre 1969.

2) Madame Nathalie CLAUSSE, employée privée, épouse de Monsieur André ESCHBOUR, demeurant à L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine, née à Diekirch, le 21 mars 1966,

ici représentée par Monsieur André ESCHBOUR, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de ESCHBOUR PARTICIPATIONS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Les deux cent cinquante (250) parts représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur André ESCHBOUR, prénommé: Cent vingt-cinq parts sociales	125
2) Madame Nathalie CLAUSSE, prénommée: Cent vingt-cinq parts sociales	125
TOTAL: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur André ESCHBOUR, prénommé,
- b) Madame Nathalie ESCHBOUR-CLAUSSE, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2) Le siège social de la société est fixé à L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ESCHBOUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2009. Relation: LAC/2009/12931. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050105/242/106.

(090058121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Bateman Energies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.149.

In the year two thousand and nine, on the ninth of April.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

BATEMAN ENERGIES B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsterdam Zuidooost, Haaksbergweg, 59, 1101 BR, registered with the "Kamer van Koophandel, Amsterdam" under file number 34248386;

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "BATEMAN ENERGIES LUXEMBOURG S. à r. l.", with registered office in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 128149, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 15th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 11th, 2007 under the number 1421. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 23rd, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 2, 2007 under the number 2166.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euro (25.- EUR) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the Articles of Association of the Company.

Second resolution

Consequently, it has been resolved to amend article of the Articles of Association to give them the following wording:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or partner's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not

In addition, the Company may, outside the Grand Duchy of Luxembourg, develop or participate in the developing of, construction and engineering projects in energy industries."

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

BATEMAN ENERGIES B.V., une société de droit des Pays-Bas, avec son siège à Amsterdam Zuidoost, Haaksbergweg, 59, 1101 BR, immatriculée auprès de la "Kamer van Koophandel, Amsterdam" sous le numéro de dossier 34248386;

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BATEMAN ENERGIES LUXEMBOURG S.à r. l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128149, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2007 sous le numéro 1421. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 octobre 2007 sous le numéro 2166.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'amender l'article 2 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

De plus la Société, à l'extérieur du Grand Duché du Luxembourg, peut se développer ou participer au développement de la construction et des projets d'ingénierie dans des industries d'énergie."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 800,- (huit cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14393. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050097/242/126.

(090057500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Sandlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 février 2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Vincent THILL décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} février 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, 1-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANDLUX S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009050250/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

MSDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.624.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues entre M. Denis PETITFRERE le cédant et M. Gabriel FANTINATI CORDOVA le cessionnaire que le capital est désormais détenu comme suit:

- M. Denis Camille PETITFRERE, ingénieur, demeurant à B-6870 Arville, 13, rue du Paradis, 48 parts sociales (soit 48% du capital);

- M. Jean KIES, crédentier, demeurant à L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss, 4 parts sociales (soit 4% du capital);

- M. Gabriel FANTINATI CORDOVA, demeurant à B-1170 Bruxelles, 87 rue de l'Hospice Communal, 48 parts sociales (soit 48% du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Denis PETITFRERE

Gérant

Référence de publication: 2009050059/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

a&o Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.800.000,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 130.250.

—
Par résolution datée du 27 janvier 2009, les associés ont décidé de nommer Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que "Geschäftsführer" avec effet au 27 janvier 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050056/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Due Esse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.539.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 février 2009.

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DUE ESSE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009050237/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.549.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 avril 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15/04/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Jean-Christophe Dauphin / Laetitia Cariaux

Référence de publication: 2009050073/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Regus No.2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.147.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared Regus Plc (société anonyme) a company incorporated under the laws of Jersey on 8 August 2008, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands and being registered with the Jersey Companies Registry under number 101523 and having its central administration (head office) at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 141.159, represented by M^e Anna Hermelinski-Ayache, Avocat, in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered together with the present deed, being the sole shareholder and holding all the 1,250,000 shares in issue in Regus No.2 (the "Company"), a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 144.147, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and incorporated on 22nd December 2008 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 293 of 10th February 2009.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to record as follows:

(A) Regus Plc (société anonyme) holds all of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, each with a nominal value of one pence (£ 0.01), so that decisions can validly be taken on the item of the agenda.

(B) That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda

Amendment of the duration of the first accounting year which has commenced on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st December 2008 instead of 31st December 2009 and consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company that shall read as follows:

"The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008."

Thereupon the sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend the duration of the first accounting year which has commenced on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st December 2008 instead of 31st December 2009 and consequently resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company as indicated in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu Regus Plc (société anonyme), une société constituée selon le droit de Jersey en date du 8 août 2008, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands et étant enregistrée auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro 101523 et ayant son administration centrale (principal établissement) au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B141.159, représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, Avocat, à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui sera soumise aux formalités de l'enregistrement ensemble avec le présent acte, étant l'associé unique et détenant toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en émission de Regus No.2 (la "Société"), une société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.147, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et constituée le 22 décembre 2008 par acte [du notaire soussigné], publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, ("Mémorial") numéro 293 du 10 février 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) Regus Plc (société anonyme) détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en émission dans la Société, d'une valeur nominale d'un pence (£ 0,01) chacune, de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Ordre du jour

Modification la durée de la première année sociale de la Société qui a commencé à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008 au lieu du 31 décembre 2009 et modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008."

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier la durée de la première année sociale de la Société qui a commencé à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008 au lieu du 31 décembre 2009 et de modifier subséquentement l'article 11 des statuts de la Société comme indiqué à l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges quels qu'ils soient, qui devront être supportés par la Société, sont évalués à huit cents Euros.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne comparante, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal à la personne comparante, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9274. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050090/211/89.

(090057756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ATG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.746.

En date du 2 février 2009, le siège social de l'associé Apollo Eagle S.à r.l. a été transféré au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050055/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ATG Management Germany S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.753.

En date du 2 février 2009, le siège social de l'associé ATG S.à r.l. a été transféré au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050053/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Lidl Belgium Gmbh & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Dominique Motte, mit Wirkung zum 19. Februar 2009, als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") nachfolgender Niederlassungen der Gesellschaft abberufen wurde:

- Niederlassung Differdange, L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre,
- Niederlassung Bartringen, L-8069 Bartringen, 28, rue de l'Industrie,
- Niederlassung Ingeldorf, L-9160 Ingeldorf, 28A route d'Ettelbruck,
- Niederlassung Pétange, L-4702 Pétange, rue Pierre Grégoire,
- Niederlassung Wasserbillig, L-6686 Mertert, 71, Route de Wasserbillig,
- Niederlassung Mersch, L-7526 Mersch, 7, Um Mierscherbiereg.

Es wird ebenfalls angezeigt, dass die Herren Thomas Ulbricht, Heiko Göpfert und Panu Porkka als Handlungsbevollmächtigte ("Geschäftsführer") der Gesellschaft abberufen wurden und, dass Herr Jürgen Rottner, geboren am 16. Januar 1952, in Nürnberg (Deutschland), wohnhaft in D-74172, Neckarsulm, 1, Stiftsbergstrasse, als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer") der Gesellschaft bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009050066/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Hoover (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.222.

En date du 2 février 2009, le siège social de l'associé HOOVER FEEDER (US) S.à r.l. a été transféré au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050050/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Cutty Sark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.663.

En date du 2 février 2009, le siège social de l'associé Temeraire S.à r.l., a été transféré au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050048/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Figestor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.400.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 avril 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Catégorie A:

- Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Catégorie B:

- Monsieur Sandro FREI, demeurant professionnellement au 5, avenue de Châtelaine, CH-1211 Genève 13;

- Monsieur John SEIL, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Madame Chantal DUBOIS, demeurant professionnellement au 5, avenue de Châtelaine, CH-1211 Genève 13;

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- EWA REVISION S.A., 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009050034/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ATG II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.752.

En date du 2 février 2009, le siège social de l'associé ATG S.à r.l. a été transféré au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050052/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

D'n'A Involvement Marketing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4631 Oberkorn, 30, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 145.464.

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Andrew Martin BURROWS, directeur en communication et marketing, né à Londres, (Royaume-Uni), le 6 mars 1958, demeurant à B-6637 Fauvillers, 88, rue du Centre (Belgique),

ici représenté par Monsieur Daniel RINALDIS, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2) Monsieur Daniel RINALDIS, employé privé, né à Differdange, le 2 novembre 1968, demeurant à L-4631 Oberkorn, 30, rue des Mines.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "D'n'A INVOLVEMENT MARKETING", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8041 Bertrange 211, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145464, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Bertrange à L-4631 Oberkorn, 30, rue des Mines, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi à Oberkorn, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RINALDIS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1491. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050596/231/40.

(090058134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Marble and Quartzite Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.335.950,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.296.

En date du 19 février 2009, Mario Marcenaro, avec adresse au 47, Oxford Avenue, 2196 Sandhurst, Afrique du Sud, a décidé de démissionner de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050047/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Apollo Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.086.

En date du 2 février 2009, le siège social des sociétés, Eagle (EU) S.à r.l. et Eagle (US) S.à r.l., a été transféré au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050054/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

East Tennessee and Georgia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.126.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 avril 2009

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur et président;

Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009050208/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Oxymed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 120.981.

Extrait de l'acte de cession de parts du 22 décembre 2008

Il résulte de l'acte de cession du 22 décembre 2008 entre

Madame Margueritte PITTI née BRUCKMANN le 31 mars 1948 à Sarreguemine, administrateur de société, demeurant au 5 rue du Ruisseau F-57645 Noisseville

et

Madame Florence PITTI née le 25 mars 1980 à Marseille, administrateur de société, demeurant au 5 rue du Ruisseau F-57645 Noisseville

que:

2 parts sociales détenues par Margueritte PITTI dans le capital de la Société OXYMED SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B0120981, sont entièrement cédées à Florence PITTI pour un montant total de 250,00 (deux cent cinquante) Eur.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009050273/8353/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

HAWK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.359.

*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire
des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg le 20 avril 2009*

1. Révocation comme administrateur avec effet immédiat de Mr. Robert Ian Fitz-Harris né le 21 avril 1961 à Wantage (Grande-Bretagne) demeurant rue Haute 21 B-1380 Lasne.

2. Réélection en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014:

Catégorie A Administrateur:

- CHEYNE DISCOVERY FUND I L.P., Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands;

Catégorie B Administrateur:

- TFI Groupe, SAS, 29-31, rue St. Augustin, F-75002 Paris;

Catégorie C Administrateur:

- Mrs. Robin Elizabeth SAUNDERS, née le 8 juin 1962 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 4 Randolph Road, London W9 1AN, United Kingdom;

- Mr. Marcel STEPHANY, réviseur d'entreprise, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;

Administrateur sans catégorie:

- Mr. Egbert DIEHL, directeur financier C.A.T. oil AG, Baden/Oesterreich et directeur de Diehl Consult Hamburg GmbH, né le 24 janvier 1942 à Tervuren, Brussels, Belgique, demeurant à Elbchaussee 435, D-22609 Hamburg;

3. Election d'un nouvel administrateur (catégorie C) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Mr. Stefan Paul ALLESCH-TAYLOR - président de Fairfax I.S. PLC, né le 6 mai 1969 à St. Albans, Royaume-Uni, demeurant à 6 Imperial Crescent, Fulham, London SW6 2RG.

HAWK GROUP S.A.

46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009050036/7962/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06115. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Oxymed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 120.981.

Extrait de l'acte de cession de parts du 22 décembre 2008

Il résulte de l'acte de cession du 22 décembre 2008 entre

Madame Margueritte PITTI née BRUCKMANN le 31 mars 1948 à Sarreguemine, administrateur de société, demeurant au 5 rue du Ruisseau F-57645 Noisseville

et

Monsieur Stéphane PITTI né le 20 janvier 1988 à Djibouti, administrateur de société, demeurant au 5 rue du Ruisseau F-57645 Noisseville

que:

2 parts sociales détenues par Margueritte PITTI dans le capital de la Société OXYMED SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B0120981, sont entièrement cédées à Stéphane PITTI pour un montant total de 250,00 (deux cent cinquante) Eur.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009050275/8353/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Barber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.887.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 19 mars 2009

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. M. Ronald CARRIERE a démissionné de son mandat de gérant.

3. Le nombre de gérants a été augmenté de un (1) à deux (2).

4. M. Frank WALENTA, né le 2 février 1972 à Genf (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

5. Mme Johanna Dirkje Martina VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2.4.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BARBER S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009050266/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Abris Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.624.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Abris Holdings 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 25th day of January 2008, inscribed on May 25, 2008 in section B number 136.624 on the Luxembourg Trade Register trade register section, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 759 March 28, 2008, whose articles of association have been amended by deed enacted on the 25 day of March 2008, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 1170 on May 14, 2008, whose articles of association have been amended by deed enacted on the 28 day of October 2008, not yet published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 15,012,500 (fifteen million twelve thousand five hundred euro) to EUR 30,012,500 (thirty million twelve thousand five hundred euro) by the issue of 5,000,000 (five million) new Class A shares, 5,000,000 (five million) new Class B shares and 5,000,000 (five million) new Class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 15,012,500 (fifteen million twelve thousand five hundred euro) to EUR 30,012,500 (thirty million twelve thousand five hundred euro) by the issue of 5,000,000 (five million) new Class A shares, 5,000,000 (five million) new Class B shares and 5,000,000 (five million) new Class C shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership with registered office at at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands to the subscription of the 5,000,000 (five million) new Class A shares, 5,000,000 (five million) new Class B shares and 5,000,000 (five million) new Class C shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 5,000,000 (five million) new Class A shares, 5,000,000 (five million) new Class B shares and 5,000,000 (five million) new Class C shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 30,012,500 (thirty million twelve thousand five hundred euro) represented by 10,004,166 (ten million four thousand one hundred and sixty-six) class A shares, 10,004,167 (ten million four thousand one hundred and sixty-seven) class B shares and 10,004,167 (ten million four thousand one hundred and sixty-seven) class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 5,600.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Abris Holdings 1 S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.624, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 759 du 28 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant l'acte reçu le 25 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1170 du 14 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant l'acte reçu le 28 octobre 2008 et pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.000.000 (quinze millions euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.012.500 (quinze millions douze mille cinq cents euro) à EUR 30.012.500 (trente millions douze mille cinq cents euro) par l'émission de 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe A, de 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe B, et de 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.000.000 (quinze millions euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.012.500 (quinze millions douze mille cinq cents euro) à EUR 30.012.500 (trente millions douze mille cinq cents euro) par l'émission de 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe A, de 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe B, et 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, à la souscription des 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe A, des 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe B et des 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe C.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe A, 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe B et 5.000.000 (cinq millions) nouvelles parts sociales de classe C et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 15.000.000 (quinze millions euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 30.012.500 (trente millions douze mille cinq cent euro) représenté par 10.004.166 (dix millions quatre mille cent soixante-six) parts sociales de classe A, 10.004.167 (dix millions quatre mille cent soixante-

sept) parts sociales de classe B et 10.004.167 (dix millions quatre mille cent soixante-sept) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 5.600,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10042. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050088/211/141.

(090057733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Majo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 142.773.

L'an deux mille neuf, le seize mars

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société MAJO PARTICIPATIONS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2792 du 19 novembre 2008.

La séance est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Angélique HARQUIN, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital de la société à concurrence de onze mille euros (11.000,- Euros) pour le porter à vingt-trois mille cinq cents euros (23.500,- Euros) par l'émission de quatre-vingt-huit (88) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- Euros) chacune, les nouvelles parts sociales jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en cent dix (110) actions de la société SOLID S.A. pour un montant de onze mille euros (11.000,- Euros).

3. En conséquence, décision de modifier l'article 5 des statuts.

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil de gérance à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des associés.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de onze mille euros (11.000,- Euros) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- Euros) à vingt-trois mille cinq cents euros (23.500,- Euros) par l'émission de quatre-vingt-huit (88) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- Euros) chacune, les nouvelles parts sociales jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution

Les quatre-vingt huit (88) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-Euros) chacune sont souscrites par Monsieur Mathias WICKLER, entrepreneur, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume. Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 110 actions de la société SOLID S.A., avec siège social à L-8179 Diekirch, 67A, rue Muller Frommes, pour un montant de onze mille euros (11.000.-Euros).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir de Monsieur Aniel GALLO, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, rapport dont les conclusions sont les suivantes:

"En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de Eur 11.000,- avec l'émission de 88 nouvelles parts sociales de EUR 125,- chacune".

Ce rapport, daté du 9 février 2009, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

En conséquence des décisions prises par l'assemblée générale sous la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Le capital social est fixé à la somme de vingt-trois mille cinq cents euros (23.500 €) représenté par cent quatre-vingt huit (188) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille trois cents Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. GOEBEL, E. PRALONG, A. HARQUIN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10368. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050089/211/76.

(090057740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Hong Kong Garden Capellen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 1F, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.766.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Wenguang YIN, restaurateur, né à Hunan (Chine), le 10 mai 1955, et son épouse

2.- Chonghua WANG, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 4 juin 1954, demeurant ensemble à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de HONG KONG GARDEN CAPELLEN SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi à Capellen.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Wenguang YIN, restaurateur, né à Hunan (Chine), le 10 mai 1955, demeurant à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare, soixante-deux parts	62
2.- Chonghua WANG, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 4 juin 1954, demeurant à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare, soixante-deux parts	62
Total: Cent vingt-quatre parts	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8310 Capellen, 1F, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Wenguang YIN, restaurateur, né à Hunan (Chine), le 10 mai 1955, demeurant à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Yin, Wang et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2009. Relation: EAC/2009/4289. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 avril 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009050142/223/66.

(090057677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Bijoptic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.789.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „OPTI-VUE SARL“, mit Sitz in L-9051 Ettelbrück, 62-64 Grand-Rue, hier, vertreten durch Herrn Henri BOULMONT, Optikermeister, geboren am 26. Dezember 1960 in Luxemburg (matr: 1960 12 26 114), wohnhaft in L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Marc CRAVATTE, mit dem damaligen Amtssitz in Ettelbrück, am 8. Oktober 1984, im Mémorial C des Sociétés et Associations Nummer 304 vom 9.11.1984, veröffentlicht, eingetragen im RCS Luxembourg unter der Nummer B91668,

welche Erschienene den instrumentierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BIJOPTIC SARL".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Kauf, Verkauf, der Handel und Reparatur aller optischen Geräte, Brillen, Kontaktlinsen, Hörapparaten, Mikroskopen, Lupen, optischen Gläsern, Präzisionsapparaten, Photoapparaten, Kameras, Filme sowie alle Aktivitäten, die mit dem Beruf des Optikers zusammenhängen sowie sämtliche Geschäfte, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT (12.500) EUROS, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig (125) Euros.

Art. 7. Das Kapital kann zu jeder Zeit erhöht oder ermässigt werden zu den Bedingungen welche im Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Jeder Anteil hat Anrecht auf einen proportionellen Anteil am Gesellschaftskapital und an den Erträgen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 9. Im Fall der Vielzahl von Gesellschaftern bedarf das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter der Genehmigung von mindestens drei Viertel (3/4) der anderen Gesellschafter. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Im Fall der Vielzahl von Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter seine Beteiligung mittels Einschreibebrief sechs (6) Monate im Voraus kündigen.

Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die Anteile des austretenden Gesellschafter. Sie müssen dieses Recht innerhalb von sechs Monaten nach der Ankündigung ausüben, sonst ist es erloschen.

Art. 10. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve wie folgt aufgeteilt:

- 5% für den gesetzlichen Reservefonds, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen bis dieser Fonds 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

- der Rest steht zur freien Verfügung des oder der Gesellschafter(s).

Wenn eine Auszahlung erfolgt, so wird der Gewinnsaldo gemäss den Anteilen des oder der Gesellschafter(s) verteilt.

Art. 11. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt. Dieselben sind nicht berechtigt die Guthaben der Gesellschaft zu blockieren. Um ihre rechte wahrzuhaben müssen sie sich an die Angaben der letzten Bilanz halten.

Art. 12. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Zeichnung

Die Gesellschafterin OPTI-VUE SARL erklärt dass sie alle hundert Anteile zu je 125.-Euro Nominalwert übernimmt und zwar durch die Abgabe, unter Mehrwertsteuerfreiheit, des integralen und unabhängigen Geschäftes in Niederanven.

Dieses Geschäft wurde durch eine Bilanz zum 31.12.2008 und ein Zertifikat vom 27.03.2009, ausgestellt durch die Fiduciaire CABEXCO SARL mit Sitz in L-808 0 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pietzer (H.R. Luxemburg B 139.890), welche die Bilanzen erstellt, abgeschätzt.

Der Wert dieses autonomen Geschäftes wird auf den Betrag von 117.202,07 EUR abgeschätzt, von welchem Betrag 12.500.-EUR als Gesellschaftskapital eingetragen werden und der Rest von 104.702,07 EUR auf das Gesellschafterkonto der OPTI-VUE SARL zugunsten der BIJOPTIC SARL eingeschrieben wird.

Dieses Zertifikat wird, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Kompargenten und den Instrumentierenden Notar, dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

In Anbetracht der Einlage, die zum Bilanzwert zum 31.12.2008 realisiert wird, erklärt die Gesellschafterin OPTI-VUE SARL, dass alle ab dem 01.01.2009 und bis zur Gründung der BIJOPTIC SARL ausgeführten Buchungs- und Finanzoperationen zugunsten der BIJOPTIC SARL realisiert werden.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von NEUNHUNDERT EURO (900,00 Euros).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann hat die Gesellschafterin eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und hat laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves (Centre Commercial "Les Arcades").

b) Zur technischen Geschäftsführerin im Geschäftsbereich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft wird Frau Andrea BINDER, Optikermeisterin, geboren am 27. Februar 1966 in Trier, Deutschland, wohnhaft in D-54329 Konz, Beethovenstrasse 12, bestimmt.

Zum administrativen Geschäftsführer, wird Herr Henri BOULMONT, Optikermeister, geboren am 26. Dezember 1960 in Luxemburg (matr: 1960 12 26 114), wohnhaft in L-773 0 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste, bestimmt.

c) Die technische Geschäftsführerin kann mit ihrer alleinigen Unterschrift die Gesellschaft im täglichen Geschäftsreich verpflichten.

Für alle darüber hinaus gehenden Verpflichtungen sind die Unterschriften der beiden Geschäftsführer erforderlich.

Die soeben erteilten Mandate bleiben gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. BOULMONT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} avril 2009. DIE/2009/3508. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT ZWECKS VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL

Ettelbrück, den 21. April 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009050599/4917/103.

(090058385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Milourd S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.974.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 avril 2009*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009050035/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

High-Tense SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.768.

—
Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2009

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour HIGH-TENSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050060/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

S.à r.l. Gilbert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 18.600.

—
L'an deux mille neuf, le 17 avril.

Les soussignés,

- Monsieur Pierre KLEES, demeurant à L-2213 Luxembourg, 19, rue de Nassau

- Monsieur Paul KLEES, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de Schifflange

Agissant en leur qualité de gérants de la sàrl GILBERT, actuellement établie à Luxembourg, 89-93, Grand-rue
Il a été décidé ce qui suit:

Monsieur Raymond HOFFMANN, demeurant à L-3509 Dudelange, 20, rue Lentz,

Monsieur Daniel D'ANTONIO, demeurant à L-4951 Bascharage, 49, cité Charles de Gaulle

et

Monsieur Alain BREUSKIN, demeurant à B-6990 Hotton, 12, rue des Muguetts
sont renommés chacun fondé de pouvoir du 29 avril 2009 jusqu'au 29 avril 2015

avec:

- le pouvoir d'engager la sàrl GILBERT dans le cadre de la gestion quotidienne d'achats de marchandises correspondants
à l'objet social de la sàrl GILBERT

- le droit de signature conjointe jusqu'à 100.000,- € par transaction.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pierre KLEES / Paul KLEES.

Référence de publication: 2009050032/8781/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06203. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Cecofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.704.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 24 février 2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, décidée par le conseil d'administration lors de sa
réunion du 01/02/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Benoît DESSY, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion
du 01/09/2008

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à
l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CECOFIN S.A.

Société Anonyme

Signatures

un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009050037/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Alcoa Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.012.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.117.

In the year two thousand and nine, the thirty-first day of March, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in
Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Alcoa International Holdings Company, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, with regis-
tered office at 101 Cherry Street, Suite 400, Burlington, Vermont 05401, USA (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney
given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will
remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Alcoa Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.117 (the Company). The Company was incorporated on 22 November 2002 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°21 of 9 January 2003. The articles of association of the Company have been amended on 16 December 2002 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°106 of 4 February 2003.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 1,000,125 (one million one hundred and twenty-five) shares in the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,000,000 (eighteen million euros) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 100,012,500 (one hundred million twelve thousand five hundred euros) to EUR 118,012,500 (one hundred eighteen million twelve thousand five hundred euros) by way of the issue of 180,000 (one hundred eighty thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, as well as to Mr Gerard Stassen, to individually under his/her sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified under items 2. and 3. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 18,000,000 (eighteen million euros) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 100,012,500 (one hundred million twelve thousand five hundred euros) to EUR 118,012,500 (one hundred eighteen million twelve thousand five hundred euros) by way of the issue of 180,000 (one hundred eighty thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe all the 180,000 (one hundred eighty thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, and to fully pay-up such shares in an aggregate nominal value of EUR 18,000,000 (eighteen million euros) by means of a contribution in kind consisting of all the 8,101,000 shares of Norsk Alcoa Smelting AS, a limited liability company incorporated under the laws of Norway, with registration number 993 307 130 (the Shares).

The Shares have an aggregate value of NOK 1,620,108,000 (i.e. at least EUR 180,000,000 at the exchange rate NOK / EUR of 31 March 2009), of which (a) EUR 18,000,000 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) EUR 162,000,000 is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, valuation and transferability of the Shares contributed to the Company by the Sole Shareholder are supported by a balance sheet of Norsk Alcoa Smelting AS as of 31 March 2009 and a certificate dated 31 March 2009 issued by the management of Norsk Alcoa Smelting AS (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Shares is at least equal to NOK 1,620,108,000 (i.e. at least EUR 180,000,000 at the exchange rate NOK / EUR of 31 March 2009).

A copy of the above-mentioned balance sheet and Certificate, approved by the Sole Shareholder, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect therein the above share capital increase, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 118,012,500 (one hundred eighteen million twelve thousand five hundred euros), represented by 1,180,125 (one million one hundred eighty thousand one hundred and twenty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) per share."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company, as well as to Mr Gerard Stassen, to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately six thousand eight hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Alcoa International Holdings Company, une société du Delaware, ayant son siège social au 101 Cherry Street, Suite 400, Burlington, Vermont 05401, USA (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social d'Alcoa Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 90.117 (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2002 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°21 du 9 janvier 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés le 16 décembre 2002 par un acte de Maître Henri Hellinckx, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°106 du 4 février 2003.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 1.000.125 (un million cent vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.012.500 (cent millions douze mille cinq cents euros) à EUR 118.012.500 (cent dix-huit millions douze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 180.000 (cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ainsi qu'à M. Gerard Stassen, de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature

dudit registre) des modifications mentionnées sous les points 2. et 3. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.012.500 (cent millions douze mille cinq cents euros) à EUR 118.012.500 (cent dix-huit millions douze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 180.000 (cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 180.000 (cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature de toutes les 8.101.000 actions de Norsk Alcoa Smelting AS, une société de droit norvégien, immatriculée sous le numéro 993 307 130 (les Actions).

Les Actions ont une valeur totale de NOK 1.620.108.000 (à savoir, au moins EUR 180.000.000 au taux de change NOK / EUR du 31 mars 2009), dont (a) EUR 18.000.000 sont à affecter au compte capital social nominal de la Société et EUR 162.000.000 sont à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société.

La propriété, la valeur et la cessibilité des Actions apportées à la Société par l'Associé Unique sont certifiées par un bilan de Norsk Alcoa Smelting AS au 31 mars 2009 et un certificat du 31 mars 2009 émis par l'organe de gestion de Norsk Alcoa Smelting AS (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur des Actions est au moins égale à NOK 1.620.108.000 (à savoir, au moins EUR 180.000.000 au taux de change NOK / EUR du 31 mars 2009).

Une copie du bilan mentionné ci-dessus et du Certificat, approuvés par l'Actionnaire Unique, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera joint au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 118.012.500 (cent dix-huit millions douze mille cinq cents euros) représenté par 1.180.125 (un million cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, ainsi qu'à M. Gerard Stassen, de procéder individuellement sous leur seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications décidées sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ six mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lucile Arnoux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. LAC/2009/12652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009050080/9127/182.

(090057777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Centurion European German Property 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.707.

—
Share transfer

According to the share transfer in the frame of a private contract concluded on 18th December 2008 between CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED a company incorporated and registered in Bermuda with company number 38435 whose registered office is at Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda

and CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED a company incorporated and registered in Cyprus with company number 239059 whose registered office is situated at 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010, Cyprus

470 shares belonging to CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 8 S.à.r.l., all being part of the stock capital of the company, who is a company of Luxembourgish law, with its legal address at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered under number B 140.707, were transferred.

Luxembourg, 20th March 2009.

For the company

Signature

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Gemäß der am 18.12.2008 unterzeichneten privatschriftlichen Vereinbarung zwischen CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, einer auf Bermuda unter der Nummer 38435 eingetragenen Gesellschaft, deren Sitz sich in Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda befindet

und CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED, eine auf Zypern unter der Nummer 239059 eingetragene Gesellschaft mit Sitz in 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010 Zypern

wurden 470 Anteile, Bestandteil des Stammkapitals der Gesellschaft CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 8 S.à.r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 140.707, übertragen.

Luxembourg, den 20.03.2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009050006/510/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08777. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Centurion European German Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.712.

—
Share transfer

According to the share transfer in the frame of a private contract concluded on 18th December 2008 between CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED a company incorporated and registered in Bermuda with company number 38435 whose registered office is at Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda

and CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED a company incorporated and registered in Cyprus with company number 239059 whose registered office is situated at 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010, Cyprus

470 shares belonging to CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 7 S.à.r.l., all being part of the stock capital of the company, who is a company of Luxembourgish law, with its legal address at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered under number B 140.712, were transferred.

Luxembourg, 20th March 2009.

For the company
Signature

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Gemäß der am 18.12.2008 unterzeichneten privatschriftlichen Vereinbarung zwischen CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, einer auf Bermuda unter der Nummer 38435 eingetragenen Gesellschaft, deren Sitz sich in Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda befindet

und CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED, eine auf Zypern unter der Nummer 239059 eingetragene Gesellschaft mit Sitz in 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010 Zypern

wurden 470 Anteile, Bestandteil des Stammkapitals der Gesellschaft CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 7 S.à.r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 140.712, übertragen.

Luxembourg, den 20.03.2009.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2009050005/510/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08776. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Centurion European German Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.710.

Share transfer

According to the share transfer in the frame of a private contract concluded on 18th December 2008 between CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED a company incorporated and registered in Bermuda with company number 38435 whose registered office is at Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda

and CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED a company incorporated and registered in Cyprus with company number 239059 whose registered office is situated at 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010, Cyprus

470 shares belonging to CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 5 S.à.r.l., all being part of the stock capital of the company, who is a company of Luxembourgish law, with its legal address at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered under number B 140.710, were transferred.

Luxembourg, 20th March 2009.

For the company
Signature

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Gemäß der am 18.12.2008 unterzeichneten privatschriftlichen Vereinbarung zwischen CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, einer auf Bermuda unter der Nummer 38435 eingetragenen Gesellschaft, deren Sitz sich in Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda befindet

und CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED, eine auf Zypern unter der Nummer 239059 eingetragene Gesellschaft mit Sitz in 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010 Zypern

wurden 470 Anteile, Bestandteil des Stammkapitals der Gesellschaft CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 5 S.à.r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 140.710, übertragen.

Luxembourg, den 20.03.2009.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2009050003/510/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08773. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Natixis Overseas Fund Management S.A., Société Anonyme,
(anc. IXIS Overseas Fund Management S.A.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.665.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Natixis Overseas Fund Management S.A.
(anc. IXIS Overseas Fund Management S.A.), Société Anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009050001/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03473. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Camca Lux Finance Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 avril 2009

En date du 7 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Martial De Calbiac, de Monsieur Maurice Hadida et de Monsieur Yves Le Clézio, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2010.
- de renouveler le mandat de Monsieur Martial De Calbiac en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049430/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.
